



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

CC/JCS

P.V. IR 01

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 27 septembre 2022
2. 8046 Proposition de loi modifiant la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'Etat
 - Désignation d'un Rapporteur
 - Présentation de la proposition de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Mars Di Bartolomeo, M. Léon Gloden, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Charles Margue, Mme Nathalie Oberweis, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Josée Lorsché, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 27 septembre 2022**

Les projets de procès-verbal des réunions des 20 et 27 septembre 2022 sont approuvés.

2. 8046 Proposition de loi modifiant la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'Etat

- Désignation d'un Rapporteur

M. Charles Margue (déi gréng) est désigné rapporteur de la proposition de loi.

- Présentation de la proposition de loi

La proposition de loi, pour les détails de laquelle il est renvoyé au document parlementaire 8046⁰¹ a vocation à adapter la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État aux modifications constitutionnelles afférentes opérées par la proposition de révision des Chapitres IV et *Vbis* de la Constitution (doc. parl. n°7777) en prévoyant :

- la possibilité, tant pour la Chambre des Députés que le Gouvernement, de déférer au Conseil d'État « toutes autres questions » selon les modalités à déterminer par la loi ;
 - par analogie au Gouvernement, la possibilité pour la Chambre des Députés de consulter le Conseil d'État sur le principe d'une proposition de loi ;
 - les modalités de communication et de publicité des avis émis par le Conseil d'État ;
- et en adaptant le serment des membres du Conseil d'État.

- Examen de l'avis du Conseil d'État

Dans son avis du 11 octobre 2022, pour les détails duquel il est prié de se référer au document parlementaire afférent, le Conseil d'État rappelle les différents objets de la proposition de loi. L'examen des articles n'appelle aucune observation. En revanche, le Conseil d'État émet une série d'observations légistiques que la Commission propose de suivre.

3. Divers

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le jeudi 20 octobre à 13h50 et aura pour objet la présentation et l'adoption du projet de rapport sur la proposition de loi sous rubrique.

Luxembourg, le 18 octobre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact